

AR PREFECTURE

017-211701867-20180703-37_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHELLE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 juillet 2018

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture
et de la publication

Délibération 37_2018 L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET, en session ordinaire.

Présents

Monsieur Jean-François CRETET, Maire
Mesdames Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, adjointes
Mesdames Marion BOURSIER, Marie-Odile ROUX, conseillères municipales
Messieurs Sylvain AUGERAUD, Yves BERTEAUX, Frédéric LE ROCH, Jérôme PEINTRE, Thomas MADRANGE conseillers municipaux

Absents – Procurations Madame Marie-Noëlle PILLON (pouvoir donné à Madame Régine LACHEVRE)

Absents Madame Aya KOFFI, Monsieur Steve CHAIGNON, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PEINTRE

Date de la convocation 28/06/2018
Date d'affichage 09/05/2017
Membres en exercice 14
Membres présents 10
Pouvoirs 1
Suffrages exprimés 10+1

TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réviser les tarifs municipaux et de les regrouper en un document unique :

SALLE DES FETES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location week-end	150,00 €	190,00 €
Location pour la soirée en semaine (du lundi au jeudi)	30 €	
Chauffage forfait du 15/10 au 15/04 inclus	20,00 €	
Caution (gardée en partie si le ménage n'est pas fait)	80,00 €	
Association de la commune	1 gratuité par an puis 50 € le week-end (gratuit du lundi au jeudi)	

AR PREFECTURE

017-211701867-20180703-37_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

SALLE DES ASSOCIATIONS

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association des aînés : contrat du 01/09/17 au 01/09/23 (6 ans)	300 € / an	NON
Location pour la soirée en semaine (du lundi au jeudi)	30 €	NON

SALLE D'ACTIVITÉ

	TARIF
Monsieur James NENER (yoga) : contrat du 01/09/17 au 01/09/23 (6 ans)	5 € par séance

LOCAL AIRE CLOVIS BOUHIER

	TARIF
ACCA (location du 16/06/17 au 16/06/23 ; 6 ans)	300 € par an

TIVOLI

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Particuliers	NON	NON
Communes : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	NON	GRATUIT
Associations : condition du retour = bâche sèche et propre avant pliage – assurance responsabilité civile obligatoire	GRATUIT	Selon échanges habituels

TABLES RÉCENTES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Prêt de tables avec chèque de caution de 50 €	GRATUIT	NON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (10 voix + 1 procuration),

- **MAINTIENT** les tarifs comme ci-dessus

- **DIT** que le vote des tarifs relatifs aux « bateaux » (bordures) ainsi qu'au cimetière est reporté (les tarifs sont donc maintenus dans l'attente)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 03 juillet 2018
Pour copie conforme
Le Maire
CRETET Jean-François

